



HAL
open science

Les acteurs intermédiaires dans l'occupation temporaire des friches urbaines : entre rapports de pouvoir et essaimage de nouvelles manières de “ faire ”

Cécile Gauthier, Richard Raymond, Pierre Pech

► To cite this version:

Cécile Gauthier, Richard Raymond, Pierre Pech. Les acteurs intermédiaires dans l'occupation temporaire des friches urbaines : entre rapports de pouvoir et essaimage de nouvelles manières de “ faire ”. CIST2020 - Population, temps, territoires, Collège international des sciences territoriales (CIST), Nov 2020, Paris-Aubervilliers, France. pp.386-389. hal-03114115

HAL Id: hal-03114115

<https://hal.science/hal-03114115>

Submitted on 18 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les acteurs intermédiaires dans l'occupation temporaire des friches urbaines : entre rapports de pouvoir et essaimage de nouvelles manières de « faire »

AUTEUR·E·S

Cécile GAUTHIER,

Pierre PECH,

Richard RAYMOND

RÉSUMÉ

Le mode de gouvernance de l'occupation temporaire des friches urbaines se rapproche d'un système d'auto-organisation décentralisée. S'il implique souvent une démarche collaborative entre les différentes parties prenantes (propriétaires, collectivités, acteurs associatifs et habitants), la gestion du site est tout de même traversée par des phases de tensions voire de conflits entre ces acteurs. On interrogera les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre sur ces espaces, aussi bien les relations de dépendance entre les acteurs institutionnels et les gestionnaires des espaces, que le pouvoir d'essaimage de formes d'engagement, des manières de « faire » et de mettre en mouvement des acteurs à partir de ces ancrages locaux temporaires que sont les friches urbaines. Conscients que les espaces étudiés et observés offrent un grand nombre d'usages formels et informels, nous avons fait le choix de nous focaliser sur les activités de type chantier participatif.

MOTS CLÉS

urbanisme temporaire, gouvernance, acteur intermédiaire, engagement, réseaux

ABSTRACT

The mode of governance of the temporary occupation of urban wastelands is close to a system of decentralised self-organisation. Although it often involves a collaborative approach between the various stakeholders (owners, local authorities, associations and inhabitants), the management of the site is nevertheless subject to phases of tension and even conflict between actors. Thus, we will examine the social and political dynamics at work in these areas, as well as the relations of dependence between institutional actors and managers of these areas, and the spin off power of engagements, of ways of proceeding and of setting actors in motion from these temporary local territories that are the urban wastelands. Aware that the spaces studied and observed offer a large number of formal and informal uses, we have chosen to focus on participatory workshops.

KEYWORDS

Temporary urbanism, Governance, Intermediate actor, Engagement, Networks

INTRODUCTION

L'urbanisme temporaire ou transitoire est devenu une nouvelle forme de gestion des friches urbaines et de l'action publique territoriale. Son succès est perceptible à travers la multiplication des appels à projets ou à manifestations d'intérêt lancés par les collectivités territoriales, les acteurs privés propriétaires voire gestionnaires de nombreux sites urbains. Ce mode de gouvernance bénéficie à ces mêmes acteurs, notamment parce qu'il permet de répondre à l'injonction de démocratie participative encouragée ces dernières années (Carrel, 2017), de favoriser les initiatives locales, mais aussi d'éviter le *squat* non contrôlé d'un espace en attente de valorisation urbaine. L'urbanisme temporaire ou transitoire implique ainsi un encadrement par des conventions d'occupation temporaire ou précaire entre, d'une part, des collectivités ou des propriétaires privés et, d'autre part, un acteur associatif ou entrepreneurial. Ce dernier devient alors gestionnaire et responsable du site (Andres, 2010). Ce mode de gestion des friches urbaines ou des délaissés temporaires s'inscrit dans le nouveau management public (*new public management*, Jouve, 2007), c'est-à-dire l'externalisation ou la délégation de compétences et de services à un acteur intermédiaire, animateur de ces tiers-lieux. Ces occupations temporaires institutionnalisées et conventionnées sont à replacer dans un contexte post-politique, c'est-à-dire dans des rapports de pouvoirs où les conflits ont été plus ou moins neutralisés, où la politique est réduite à la gestion consensuelle de la nécessité économique, et qui pourrait se résumer de la manière suivante : « une société sans trouble, sans division, cohésive

et pleine de bon sens [...] s'organise à travers une diversité de formes institutionnalisées de gouvernement représentatif, aidée et soutenue par des arrangements de gouvernance participative» (Wilson & Swyngedouw, 2014). Nous proposons d'interroger les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre sur ces espaces de friches urbaines. Quels systèmes d'acteurs se construisent autour de l'animateur de ces tiers-lieux ? Ces systèmes d'acteurs préfigurent-ils une superposition de carrières institutionnelles et d'usages originaux de ces interstices urbains (Tonnelat, 2016) ? Sur quelles formes d'engagement et de mise en réseau se construisent ces carrières et usages ? Enfin, quelles nouvelles formes urbaines de (re)territorialisations émergent à partir de ces espaces et des acteurs qui les animent ?

Cette analyse s'appuiera sur un travail de terrain minutieux et répété au sein de la friche «Vive les groues» à Nanterre (92), de l'Agrocité à Bagneux (92) et du jardin «Récolte urbaine» à Montreuil (93) depuis leur ouverture en novembre 2017. Ces trois sites sont exemplaires de ce qui se déroule actuellement dans le tissu urbain de la Métropole du Grand Paris, dans des communes qui ont été des banlieues populaires et industrielles et où la baisse d'activité laisse place à des délaissés. Une participation régulière aux réunions et aux événements publics, mais aussi des rencontres et des discussions plus informelles au cœur de ces friches, ont permis de révéler la complexité des dynamiques qui traversent le système des acteurs de ces lieux. Ces observations sont complétées par une quarantaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs divers de l'urbanisme temporaire de la Métropole du Grand Paris. Une mise en perspective avec les dynamiques d'expériences d'occupation temporaire à Glasgow en Écosse étaye nos résultats.

1. SYSTÈME D'ACTEURS ET MODES DE GESTION DES OCCUPATIONS TEMPORAIRES : UNE INNOVATION SOUS TUTELLE DES DÉCIDEURS URBAINS

Sur les friches urbaines, l'animateur des lieux est désigné par une convention d'occupation temporaire signée avec le propriétaire du site. Cette convention permet de déléguer la responsabilité du site au gestionnaire et opérateur qui devient l'interlocuteur principal identifié par les autorités locales. Il joue un rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et, d'une part, ces autorités locales et, d'autre part, les usagers de ce lieu. Ainsi, dans les discours habituels relayés par les grands médias, les lieux d'occupation temporaire se rapprocheraient d'une forme de *système d'auto-organisation décentralisée* dans lequel les pouvoirs de décision, de gestion et de responsabilité sont donnés à un tiers acteur (l'acteur intermédiaire).

Le réseau d'acteurs qui se dessine autour des animateurs de ces «friches urbaines» révèle, d'une part, des partenariats étroits entre quelques acteurs associatifs, collectivités, autorités locales ou acteurs publics et, d'autre part, des liens plus nébuleux ou incertains avec une grande diversité d'acteurs : des acteurs économiques (souvent des petites structures types *starts-ups*), des collectifs d'artistes, des artisans, des acteurs associatifs, des bénévoles, des voisins, des visiteurs, etc. L'analyse de la gouvernance et du mode de gestion de ces lieux d'occupation temporaire permet d'éclairer les ambiguïtés du rôle et de la place prise par les collectivités territoriales à l'échelle micro-locale.

Bien qu'il y ait délégation de la responsabilité de la gestion de ces espaces urbains, on observe un certain flottement concernant le rôle des acteurs intermédiaires qui gardent très souvent un rôle d'assistant voire d'associé vis-à-vis des acteurs publics. Ainsi, ces lieux qui semblent parfois vouloir refléter une quasi-autogestion ou auto-organisation, révèlent au contraire une *démarche collaborative étroite entre les acteurs intermédiaires et les autorités locales*. Bien souvent l'aide et l'expertise de ces acteurs de l'urbanisme professionnel sont requis pour diverses tâches : raccordement en eau, électricité, travaux de dépollution des sols, communication auprès des habitants, maintien des collectifs engagés sur place etc. Une relation de dépendance peut alors apparaître. Elle s'explique parfois par une *proximité* très forte entre les élus locaux et les employés municipaux avec les animateurs de ces lieux. La *démarche peut être parfois quasi-partenariale* avec les autorités locales comme c'est le cas de l'Agrocité à Bagneux : sa création est née d'une rencontre à l'université d'été du parti Europe écologie les verts (EELV) en 2011 puis d'une collaboration entre une élue EELV de Bagneux, ancienne membre de l'association Bagneux Environnement, et le co-fondateur de l'association AAA (Atelier d'architecture autogérée). En outre, l'implication et l'engagement des élus sur ce lieu sont très forts. En effet, on observe à plusieurs reprises la présence de plusieurs élus lors des journées d'inauguration et leur participation à des tables rondes. Ces présences répétées sont la conséquence des liens étroits que ces élus entretiennent avec les acteurs associatifs locaux ; elles en sont la conséquence et, en même temps, en l'absence de conflits, elles renforcent ces liens. Cet exemple invite à interroger l'implication des collectivités au sein de ces initiatives qui se veulent émancipatrices, « citoyennes », « en autogestion », mais qui finalement gardent un lien fort avec les autorités locales. La place du propriétaire de site est plus délicate à saisir. Elle peut parfois être marquée par la non-implication voire le désintérêt du propriétaire du site et aménageur du futur quartier aux alentours. C'est le cas notam-

ment pour le jardin Récolte urbaine dans le quartier de la Boissière à Montreuil où les membres de l'association n'ont que très peu de contact avec l'entreprise qui se manifeste rarement et ne les a pas aidés pour les aspects pratiques d'aménagement du site, les collectivités locales ayant pris le relais. Pour autant, cela n'empêche pas ce propriétaire, acteur central de la gestion privée de l'immobilier urbain, de communiquer sur les activités des sites accueillant diverses formes d'occupations temporaires. Cette *orchestration de l'attractivité urbaine* à travers les stratégies d'occupation d'espaces vacants et de friches urbaines est vivement critiquée notamment parce qu'elle participe à la gentrification de quartier (Faburel, 2018). Il peut s'agir d'occupations très courtes et d'événementiel (*pop-up cinema* par exemple) pour redonner une belle image de la ville en particulier dans des contextes de ville en décroissance comme ce fut le cas à Glasgow; ces opérations sont cependant très décriées car elles ne servent pas sur le long terme aux habitants riverains. Ces initiatives locales peuvent aussi servir de vitrine aux communes et aux différents acteurs institutionnels concernés, à l'instar de l'événement organisé par l'équipe municipale de Nanterre intitulé « Nanterre s'empare des Groues » : en plus d'un affichage massif dans la ville mentionnant cet événement, l'équipe municipale avait affrété plusieurs bus du centre-ville de Nanterre pour que les Nanterriens se déplacent et y participent. Ainsi, si le transfert de compétences formalisé à la fois par l'appellation « friches urbaines » et la convention de gestion peut apparaître comme une garantie d'une certaine autonomie de gestion, les autorités locales et les institutions publiques gardent, d'une certaine manière, leur pouvoir de surveillance. On peut ainsi y déceler une *forme d'autorité de tutelle*.

2. UNE PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE QUI IMPLIQUE DES PHASES DE TENSIONS ET DE NÉGOCIATION ENTRE ACTEURS

La subordination apparente des animateurs des tiers-lieux urbains aux puissances instituées n'est cependant pas exempte de *phases de tensions et de négociation* voire de conflits. Ces tensions sont très souvent liées à la précarité des modèles économiques de l'occupation et ainsi de l'acteur intermédiaire. En voie de professionnalisation quasi-forcée, les intermédiaires démarrent très souvent le projet d'occupation de la friche sans modèle économique viable : ils sont en permanence à la recherche de subventions publiques, d'appels à projet (multiplication des sources), mais aussi tournés vers des partenariats public-privé. L'exemple de Récolte urbaine est révélateur de ces dynamiques. Les gestionnaires de cet espace multiplient les sources de financement sans pour autant réussir à financer de salaire à plein temps depuis 2017. De même, à Nanterre, l'association gestionnaire du site (*Yes We Camp*) a dû chercher de nouvelles sources de financement pour stabiliser son modèle économique qui n'était pas soutenable pour le nombre de salariés présents. Elle a donc volontairement mis en veille son activité sur ce site pour rentrer dans une phase de négociation avec l'aménageur et propriétaire afin qu'il contribue aux coûts de fonctionnement (gestion et animation) de cette « friche urbaine ». Elle a également privatisé le site pour des activités à caractère commercial (séminaires d'entreprises par exemple) plus lucratives. À Glasgow, le programme *Stalled Spaces* ne finance que le lancement d'un projet associatif (essentiellement les travaux d'aménagement), mais ne prévoit pas de financer un salarié et se repose donc totalement sur le bénévolat. À Montreuil, suite aux évaluations et retours d'expériences dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt d'occupation temporaire, l'établissement public en charge de l'urbanisme (Est Ensemble) souhaite désormais subventionner les frais de fonctionnement (mais pas d'investissement) des associations. En effet, la plupart du temps, ces lieux sont animés et orchestrés par des jeunes diplômés en stage ou service civique, des emplois précaires souvent non renouvelés, qui impliquent un *turn-over* important ce qui n'aide pas forcément ni au fonctionnement, ni à l'ancrage territorial du lieu.

3. DU RÉPERTOIRE D'ACTION DES ACTEURS INTERMÉDIAIRES AUX FORMES D'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES, L'ESSAIMAGE TERRITORIAL ?

Les animateurs de ces « friches urbaines » sont probablement sous la dépendance des acteurs institutionnalisés mais ils jouent également un rôle d'interface avec le public. Des événements ouverts au public font émerger de nombreuses dynamiques impliquant une autre catégorie d'acteurs : les bénévoles. L'animateur fait souvent appel à eux pour la construction et l'aménagement du lieu.

S'il est difficile de quantifier la part de bénévoles « riverains » du lieu et la part d'habitants plus éloignés, le fait qu'une grande partie des bénévoles rencontrés fasse souvent une heure de trajet pour participer aux activités est révélateur de la *mobilité* de cette catégorie. En effet, ils sont souvent *familiers* du mode de fonctionnement de ce type de lieux. Ils se tiennent informés de l'actualité par les réseaux sociaux ou les *newsletters* et connaissent les codes et normes sociales (style vestimentaire, partage et repas en commun etc.). D'autre part, leur présence et leur implication sont aussi révélatrices de leur *motivation pour « faire »* en commun (Berrebi-Hoffman *et al.*, 2018), pour « l'apprentissage par le faire ». On vient rarement par hasard

pour participer à ces chantiers participatifs. Les bénévoles interrogés expriment d'une part leur recherche de nature sur la friche, mais aussi leur motivation de participer à des activités de bricolage, de débrouille, d'apprentissage de nouvelles techniques de construction, comme le terre-paille, qui leur rappelle un mode de vie plus « rural » aux allures de campagnes.

Les profils des participants sont très variés : un étudiant en droit, des intermittents du spectacle, un infirmier, un kinésithérapeute, des informaticiens, etc. Leur participation à ce type d'activités de co-construction, d'expérience sensible du lieu, permet de signifier *un passage à l'acte* de la réflexion (engagement par l'idée) à une participation active (prendre part à) voire d'un engagement par actes, c'est-à-dire un acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose, une sorte de contrat que l'on s'impose (Bernard, 2014). Les chantiers participatifs comme répertoire d'action des acteurs intermédiaires (Tilly, 1995) apparaissent comme des lieux d'expérimentation à partir desquels de nouvelles manières de faire et d'habiter peuvent essaimer. En effet, si ce type d'activités les attirent, un grand nombre de bénévoles rencontrés a déjà un projet connexe à celui initié sur la friche ou s'y projette dans un futur proche. Un bénévole de Bagneux projette d'ouvrir un éco-lieu dans les Cévennes. À Montreuil, un retraité part construire sa maison en Bretagne et souhaite se former en amont à la construction en terre-paille. À Nanterre, beaucoup de jeunes dans la vingtaine / trentaine sont impliqués dans des projets similaires, un père de famille prend part à la vie du lieu tandis qu'il vit la moitié de l'année dans un village dans les Cévennes...

Enfin, cette mobilité et la motivation du « faire soi-même » (*Do it Yourself*) sont encore plus marquées au sein de la catégorie des acteurs intermédiaires de l'urbanisme temporaire, animateurs des sites. En effet, sur le site de la friche Vive les groupes, on observe beaucoup de passages de courte durée, particulièrement depuis l'organisation du *Stun Camp* en octobre 2020 qui a réuni des collectifs européens de l'urbanisme temporaire et a permis la création d'un réseau européen qui commence à se structurer. Si l'identité de ces lieux se construit notamment autour de ces trois registres de la familiarité, de la mobilité et de l'engagement des acteurs, elle va de pair avec une dimension *communautaire* de l'habiter de ces lieux, conduisant notamment à la consolidation d'un réseau d'acteurs (d'un groupe d'intérêt, *lobbying*).

Ainsi, ce travail d'enquête révèle l'ambiguïté de la transformation des friches urbaines pour supporter l'innovation de nouvelle territorialité. En effet, les dynamiques observées ne permettent pas de soutenir l'existence de nouvelles territorialités dont la « friche urbaine » serait un des ancrages locaux. Cependant, ces lieux sont des relais d'essaimages de nouveaux « arts de faire », de nouveaux « modes d'habiter » qui trouvent, ailleurs, des espaces de déploiement.

RÉFÉRENCES

- Andres L., 2010, « Reconquête culturo-économique des territoires délaissés : de l'importance du temps de veille et de ses acteurs transitoires », *Méditerranée*, n° 114, p. 51-62.
- Berrebi-Hoffmann I., Bureau M.-C., Lallement M., 2018, *Makers : enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Bernard F., 2014, « Imaginaire, participation, engagement et *empowerment* », *Communication & organisation*, 45(1), p. 87-98.
- Carrel M., 2017, « Injonction participative ou *empowerment*? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 19(3), p. 27-34.
- Faburel G., 2018, *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre*, Lyon, Le Passager clandestin.
- Jouve B., 2007, « La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument des politiques ? », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 193-194, n° 3, p. 387-402.
- Tilly C., 1995, "Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834", in M. Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, p. 15-42.
- Tonnelat S., 2016, « La carrière d'un interstice urbain à New York. Deux rôles distincts de l'espace dans les mobilisations autour d'un projet d'aménagement », in H. Combes, D. Garibay et C. Goirand (dir.), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthala, p. 211-234.
- Wilson J., Swyngedouw E., 2014, "Seeds of Dystopia: Post-Politics and the Return of the Political", in J. Wilson et E. Swyngedouw, *The Post-Political and Its Discontents: Spaces of Depoliticisation, Spectres of Radical Politics*, Edinburgh, Edinburgh University Press, p. 1-22.

LES AUTEUR-E-S

Cécile Gauthier

UP1 – Ladyss

cecile.gauthier@univ-paris1.fr

Pierre Pech

UP1 – Ladyss

pierre.pech@univ-paris1.fr

Richard Raymond

CNRS – Éco-anthropologie

richard.raymond@mnhn.fr